

Bois local

Pablo : une marque pour des parements qui valorisent le sapin blanc

Acronyme de Parements acoustiques en bois local, la marque Pablo a été déposée au début de l'été par Fibois 42. Dans le cadre de ce projet, l'interprofession du département de la Loire a développé, avec la menuiserie Béal, des solutions pour le confort acoustique intérieur. Nouvelle étape, elle souhaite désormais ouvrir sa démarche pour encourager les entreprises à valoriser du bois local d'une manière générale et du sapin blanc en particulier.

Le sapin blanc est une essence abondante en France, notamment dans les forêts de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis plusieurs années, la filière planche sur le développement de sa valorisation. En 2017, Fibois 42, l'interprofession du département de la Loire, était déjà à l'origine d'une action qui a permis à trois scieurs de lancer leur production de lamellé-collé en sapin blanc du massif du Pilat, en collaboration avec l'entreprise Colladello, dans la Drôme (1). Mobilisée de longue date sur ce sujet, l'association a poursuivi ses travaux et porte désormais le lancement de la marque Pablo, une initiative dont l'objectif est de contribuer à standardiser la production

Exemple de plafond type Pablo mis en œuvre.

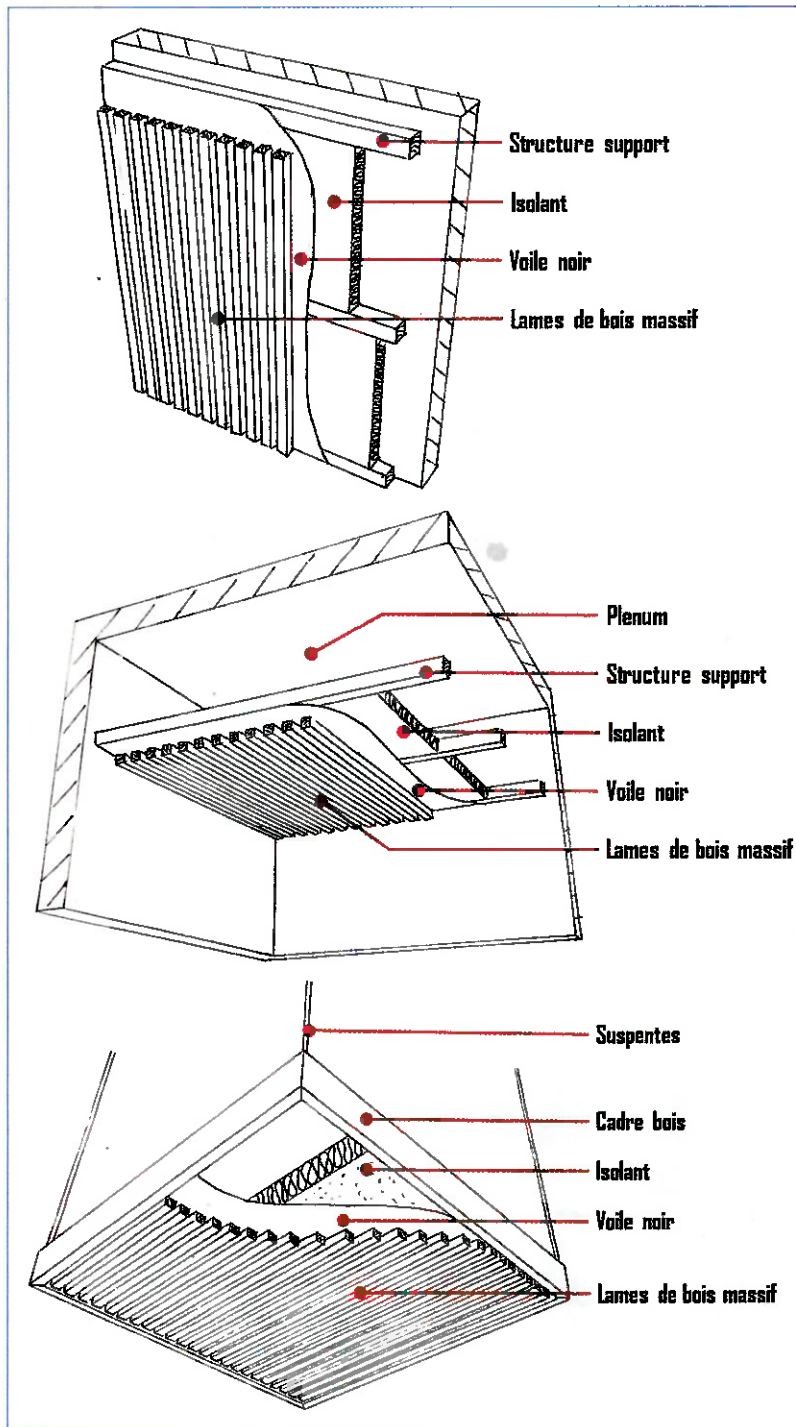
Salle de spectacle à Saint-Martin-La-Plaine
- architecte Atelier des Vergers.

de parements acoustiques fabriqués à partir de lames de bois massif.

Convaincre les architectes

« Plusieurs architectes utilisaient déjà ce type de produits en bois local dans leurs projets, mais aucune offre n'était standardisée jusqu'ici », explique Mathieu Condamine, chargé de projet construction bois pour Fibois 42. « En lançant la marque Pablo, nous voulons amener à ce type de parements le même niveau de caractérisation technique qu'un produit industriel, afin de convaincre les architectes qui ne travaillent pas le bois de les utiliser. Il y avait plusieurs freins à la prescription de ces produits. D'abord l'absence de standardisation et l'impossibilité d'accéder à une offre sur catalogue, mais surtout le manque de connaissance des performances acoustiques de ces produits. La question du prix est également essentielle et nous travaillons actuellement à la définition de tarifs. Notre démarche nous a aussi permis de synthétiser les exigences en matière de réaction au feu et nous poursuivons l'objectif d'aller vers une analyse de cycle de vie pour permettre à terme l'élaboration d'une fiche de déclaration environnementale et sanitaire collective (FDES collective), en vue de l'arrivée de la nouvelle réglementation RE 2020 ». Coordonné depuis son lancement par Fibois 42, ce projet a été conduit avec la menuiserie Béal, une entreprise de Saint-Priest-en-Jarez, qui a par ailleurs contribué à son financement en complément des





fonds publics attribués. Ce programme a notamment été lauréat de l'appel à projets « Développement et innovation pour la filière forêt-bois » de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagner les projets territoriaux autour de la filière forêt-bois » du

ministère de l'Agriculture. Plusieurs autres entreprises du département de la Loire ont également apporté leur expertise sur ce dossier : l'Atelier des Vergers pour l'approche architecturale, le bureau d'études Écho Acoustique sur les questions de performances acoustiques, ou encore les scie-

Les parements Pablo peuvent être utilisés pour mur ou plafond. Quinze configurations ont été étudiées dans le cadre de cette démarche. Il est également possible de concevoir quatre modules carrés ou rectangulaires d'îlots acoustiques.

ries Montmartin et Chorain pour le choix des sections de bois et leur qualité. Dès le début du projet en 2019, l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (Énise) a mis son laboratoire d'essais acoustiques à disposition. Deux stagiaires de l'établissement ont par ailleurs intégré Fibois 42 pour participer aux travaux. « Cette première session d'essais acoustiques à l'Énise nous a à la fois confortés dans notre projet et a permis de déterminer vers quels types de configuration nous voulions nous orienter. Pour la fabrication des panneaux, nous avons choisi de partir sur les sections standard des scieries. Par exemple du 27x40 ramené à 20x30 une fois séché et raboté. Ainsi, un scieur peut se dire : je fais du liteau en 27x40 en bonne qualité pour Pablo si l'architecte ne veut pas de nœud et le reste je le passe en charpente. »

Des données certifiées

Les parements acoustiques Pablo résultent de la combinaison de lames de bois massif en claire-voie et d'un isolant en laine minérale. Pour murs ou plafonds, la gamme développée se compose de quinze configurations de parements et de quatre modules carrés ou rectangulaires d'îlots acoustiques. « En juillet 2020, 60 essais en cinq jours ont été réalisés au laboratoire Ginger CEBTP à Elancourt dans une salle réverbérante conforme aux exigences de la norme Cofrac », souligne Mathieu Condamine. « Ces essais nous ont permis d'avoir un rapport certifié Cofrac qui garantit les données d'absorption acoustique des parements. La plupart des produits testés se sont révélés avoir un excellent niveau. Certaines configurations présentent un coefficient d'absorption $\alpha_w = 0,95$, soit 95% d'absorption des bruits ». La marque commerciale déposée, l'interprofession Fibois 42 propose désormais un contrat de licence aux entreprises qui souhaitent pouvoir utiliser la marque Pablo. Deux



cas de figure sont possibles : soit adhérer en tant que prescripteurs (architectes, BE acoustique, BE structure, économistes...), soit en tant que fabricant/vendeur de produits (menuisiers, charpentiers, etc.). « Il y a trois critères à respecter pour pouvoir bénéficier des droits d'utilisation de la licence », précise Mathieu Condamain. « Il faut être adhérent à l'une des interprofessions membres du réseau Fibois France, s'engager à utiliser du bois local, en priorité du sapin blanc, et ne pas divulguer les informations contenues dans le guide de prescription que nous délivrons aux licenciés dans la mesure

où il contient, entre autres, les indices de performance que nous avons obtenus lors des essais ».

Générer de l'activité locale

Structure d'animation et de développement de la filière forêt-bois dans le département de la Loire, Fibois 42 n'a pas oublié de se pencher sur l'impact de son projet pour l'environnement et l'activité locale. « À partir de données existantes sur les émissions de CO₂ de produits d'absorption acoustique, il est estimé que les parements à base de bois local présentent un bilan car-



L'interprofession Fibois 42, ici représentée par son chargé de projet construction bois Mathieu Condamain, et la menuiserie Béal dirigée par Gilles Béal, ont été à l'initiative de ce projet.



Pour les adhérents au contrat de licence Pablo, l'interprofession Fibois 42 a édité un guide de prescription qui contient, entre autres, les indices de performance des parements acoustiques.

bone environ trois à quatre fois plus faible que les produits d'absorption acoustique non biosourcés », indique l'interprofession départementale. « En termes de création d'emplois locaux, la mise en œuvre de parements en bois local a un impact positif. En effet, la plupart des produits acoustiques utilisés fréquemment ne sont pas produits localement, voire pas produits en France. Dans ce cas, l'activité créée sur le territoire ne concerne que la pose de ces produits sur le chantier. À l'inverse, l'utilisation de parements en bois local permet de générer de l'activité locale sur tous les maillons de la filière forêt-bois, de la gestion forestière à la mise en œuvre sur le chantier. On peut estimer que la mise en œuvre de produits réalisés en circuits courts, avec du bois local, crée trois fois plus d'emplois que la pose de produits importés. Les produits Pablo, c'est donc trois fois plus d'emplois locaux et trois fois moins d'émissions de CO₂ ». Fibois 42 ajoute que ce projet a été lauréat cette année des Trophées de la bioéconomie en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sylvain Devun

Tout au long du projet, plusieurs essais en laboratoires ont été réalisés pour déterminer le niveau d'absorption acoustique de ces panneaux.

(1) Lire par ailleurs : « Loire : du lamellé-collé en sapin blanc du Pilat », dans *Le Bois International* n° 23 du samedi 17 juin 2017.